



PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2016

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean Paul JACCAZ, Jessica BRETON, Carine DUNAND, Stéphanie PERNOD, Philippe LEGOUX, Solange COOKE, Florence ENCINAS, Priscilla ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE.

ABSENTS excusés : JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck.

Procurations : Claude JOND à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES à Philippe LEGOUX, Franck PRADEL à Carine DUNAND.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Sophie JUELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 26 juillet 2016

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 26 juillet 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 22 septembre 2016

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – Finances

1/ Décision modificative n° 1 – Budget principal

Il convient de réajuster comme chaque année les différentes lignes du budget communal en fonction des dépenses et recettes réelles, les dépenses plus importantes que prévues étant compensées par des recettes également plus importantes que prévues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
014	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 18 567,00 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 17 548,88 €	
70	70388	Autres redevances et recettes		+ 11 148,88 €
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		+ 24 967,00 €
TOTAL			36 115,88 €	36 115,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 12 376,82 €	
16	1641	Emprunts	+ 41 250,00 €	
21	2117	Bois et forêts	+ 1 419,68 €	
21	2132	Immeuble de rapport	+ 966,52 €	
041	13258	Subventions : Autres groupements		+ 12 376,82 €
10	10226	Taxe d'aménagement		+ 43 636,20 €
TOTAL			56 013,02 €	56 013,02 €

Décision :

Monsieur le Maire explique notamment que le fond de péréquation (FPIC) que l'Etat prélève aux communes prétendues « riches » a augmenté de façon plus importante que les services ne l'avait estimé. Les estimations d'évolution sont, en effet, données de façon imprécises par l'Etat et la notification définitive arrive toujours après le vote des budgets.

M. Jean LABROUSSE rappelle que l'incidence du FPIC ajoutée aux baisses de dotation aura déjà impacté les finances communales de près de 400 000 € depuis 2012.

Parmi les autres dépenses imprévues, notons les frais de portage de l'EPF pour l'acquisition du terrain JACCAZ. A la base, la mairie devait acheter le terrain sans demander de portage à l'EPF, dont le rôle se limitait à la négociation et à l'acquisition initiale. Mais cela nous a permis d'avoir le temps de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental pour obtenir une subvention de 50 000€ ainsi qu'une aide de l'EPF de 110 000 € car une partie du terrain est destiné au logement social.

M. Philippe LEGOUX s'interroge sur les conséquences de l'augmentation des prélèvements de l'Etat, et de la baisse des aides aux communes pour les années à venir. Est qu'il sera possible de continuer à maintenir un équilibre budgétaire sans avoir recours à des hausses d'impôts répétées et à des coupes budgétaires.

Mme Cécile CORNILLON précise que la commune de Praz sur Arly est déjà dans cette politique de réaliser un maximum d'économies. Le vote d'une hausse modérée des impôts locaux et une révision à la baisse de certaines lignes du budget 2016 permettent de fonctionner correctement. Reste que l'augmentation du fond de péréquation est exponentielle puisqu'il est prévu qu'elle augmente encore l'an prochain.

Monsieur le Maire explique que le FPIC est censé se stabiliser ensuite mais que les baisses de dotations de l'Etat sont, elles, malheureusement imprévisibles. Il souligne aussi que le gouvernement a annoncé étudier une stabilisation du FPIC dès cette année, mais sans garantie pour l'instant.

Monsieur le Maire insiste sur la gestion du budget communal «en bon père de familles » qui se résume en faire le plus possible avec le moins possible.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre administration – Foncier

2/ Annulation de délibérations précédentes

Les délibérations du 29/06/2006 et du 14/04/2009 relatives à la création de la ZAC du front de neige sont rendues caduques par le projet UTN du pied des pistes et donc annulées.

Le montage opérationnel définitif sera fixé après la confirmation de décision de l'UTN le 25 novembre prochain.

Approuvé à l'unanimité

3/ Convention avec propriétaires des sentiers de randonnée

Un projet de balisage de nouveaux sentiers de randonnées nécessite la signature d'une convention avec les propriétaires.

Mme Priscilla ARVIN-BEROD s'interroge sur la responsabilité en cas d'accident, qui relève de la commune comme indiqué dans la convention. M. Pierre BESSY répond que c'est justement une garantie pour le propriétaire que la pratique des activités de loisirs sur son terrain ne l'en rendent pas responsable. Néanmoins, le propriétaire reste responsable si l'accident survient de son fait.

Approuvé à l'unanimité

4/ Emprise route des Grabilles

Il s'agit d'annuler la délibération du 10/09/2015 et d'en voter une nouvelle concernant un échange de parcelle avec Mr et Mme Le GALL maintenant que les emprises sont précisément connues : désaffectation et déclassement du domaine public de l'emprise de 67m² nouvellement cadastrée section A n°2548, et validation et rétrocession de ladite emprise aux propriétaires de la parcelle attenante cadastrée section A n°1558.

Approuvé à l'unanimité

5/ Acquisitions foncières routes de Bellegarde et Aiguille du Midi

Il convient de finaliser l'acquisition foncière pour les travaux de réseaux et de voirie du centre du village. Le prix d'achat est fixé à 45 € le m² pour les trottoirs ou les parcelles non goudronnées et à titre gratuit pour les parcelles utilisées en tant que route. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Reprise des travaux de la RD1212

Les travaux du centre ville reprennent le lundi 26 septembre, les commerçants ont été avertis très tôt de la fermeture complète de la circulation. Cette solution est préférable à une circulation alternée pour réduire la durée des travaux et assurer une meilleure sécurité des ouvriers.

La route sera fermée jusqu'au mercredi 19 octobre.

Embellissement

L'aménagement horticole des îlots doivent reprendre mais l'entreprise plusieurs fois relancée ne répond pas, il était prévu pourtant que cela soit terminé cet automne.

Sortie des Anciens

La sortie des anciens est prévue le 6 octobre à Montreux.

Réseaux séparatifs

Le séparatif de la route des Varins est en service. Il rend opérationnel tout le réseau créé l'an dernier et qui attendait ce branchement. La commune de Praz est, ainsi, très bien couverte en matière de séparatifs entre pluviales et eaux usées. C'est une bonne chose pour le bon fonctionnement du traitement à la station d'épuration. Le dernier quartier restant à traiter est la route de Meuret. Mais il faut attendre d'avoir des travaux à y faire pour justifier une opération d'ensemble.

Hôtel des 4 As

Dans le dossier des 4 As, le notaire finalise l'acte qui devrait être signé dans l'automne. L'Etude de désamiantage suivra et ensuite la démolition.

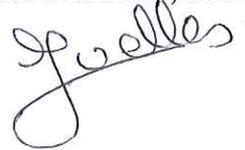
Plantes invasives

Le traitement par bâchage de la renouée du japon continue aux Varins, et un traitement par produit sera appliqué au printemps. Mais cela va être difficile de totalement éradiquer cette plante invasive très robuste.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 04 octobre 2016 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 22 septembre 2016.

Signé :Sophie JUELLE, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le - 7 OCT. 2016
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ

